



*Municipalité d'Ulverton*

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS  
MUNICIPALITÉ D'ULVERTON**

**AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR**

Est donné par la soussignée, Vicki Turgeon, directrice générale et greffière-trésorière,

Que lors de la séance ordinaire tenue le 2 décembre 2024, le conseil de la municipalité d'Ulverton, a adopté le « **Règlement numéro 2024-09 établissant les règles de régie interne et fixant l'heure de la tenue des séances du conseil municipal d'Ulverton – Abrogeant et remplaçant le règlement numéro 2024-03** ».

Que le règlement numéro 2024-09 est entré en vigueur le 2 décembre 2024, conformément à la loi ;

Que toute personne intéressée peut prendre connaissance du règlement numéro 2024-09 au bureau de la municipalité d'Ulverton, situé au 151, route 143 durant les heures régulières d'ouverture.

DONNÉ À ULVERTON, CE 4<sup>E</sup> JOUR DU MOIS DE DÉCEMBRE 2024.

Vicki Turgeon, DMA  
Directrice générale & Greffière-Trésorière